



Règlement de participation à la tombola du 14 juin 2019

La tombola est réservée uniquement aux clients et prospects de Com6.

La présence est obligatoire toute la journée, y compris lors du tirage au sort.

Les salariés de Com6 ne peuvent pas participer à la tombola.

Un seul bulletin de participation par société. Celui-ci devra être complété et remis au moment de votre accueil le jour même.

Le tirage au sort s'effectue dans une urne fermée.

